



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sang

Question écrite n° 40206

Texte de la question

M. Jean-Pierre Vigier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la sensibilisation au don du sang chez les plus jeunes. Alors que les besoins en sang en France ne cessent de croître, les dons restent très insuffisants. Il semble nécessaire non pas d'autoriser le don du sang avant 18 ans mais de rendre obligatoire, dans le cursus scolaire, une sensibilisation au don du sang, dans un esprit civique et désintéressé. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il envisage de prendre pour inclure l'information obligatoire et régulière des élèves dans les programmes.

Texte de la réponse

Le caractère primordial d'une information sur la santé auprès des élèves est affirmé depuis 1998 dans la circulaire sur l'orientation pour l'éducation à la santé à l'école et au collège. L'éducation à la santé s'inscrit dans un projet éducatif global et concerne tous les acteurs de l'école, enseignants, personnels de santé et personnels de direction. Il prend appui sur la transmission de savoirs et de connaissances, passe par l'organisation du cadre de vie à l'école et des activités éducatives, inclut enfin la prévention. Parallèlement, l'éducation à la santé s'appuie sur la formation initiale et continue des personnels. Enfin, afin de favoriser un dialogue organisé et ouvert entre élèves, mais aussi entre adultes et élèves, et de privilégier des objectifs liés au développement d'attitudes, les établissements organisent des rencontres éducatives sur la santé dans les collèges et lycées au cours desquelles les jeunes sont sensibilisés aux dons de sang, de plasma et de moelle osseuse pour lesquels ils pourront être volontaires à partir de leur majorité. Au collège, le don d'organe et de sang peut être abordé dès la classe de 5e sous l'angle de l'éducation à la citoyenneté, ce sujet peut donner lieu à des activités en histoire-géographie-éducation civique. Il s'agit d'enjeux sociaux de première importance : la santé ne se limite pas à ses dimensions irréductiblement individuelles, elle concerne l'ensemble de la collectivité. Les dimensions éthiques peuvent être abordées sur la base des textes fondateurs de la République. Cette démarche permet d'amorcer la réflexion personnelle des élèves. Ceci permet en classe de 3e un débat plus fourni. En effet, il est possible de prolonger cette première réflexion en classe de 3e avec la partie du programme de sciences de la vie et de la Terre : Responsabilité humaine en matière de santé et d'environnement, où il est notamment indiqué que « les connaissances acquises sur le rôle du sang et des principaux organes font percevoir l'importance vitale d'une transfusion de produits sanguins, d'une greffe ou d'une transplantation ». L'objectif, pour le professeur, est d'éduquer au choix et non d'enseigner des choix réputés meilleurs que d'autres. C'est l'occasion d'amener l'élève à prendre conscience que ces sujets soulèvent des questions d'éthique et à acquérir responsabilité et autonomie. Par ailleurs, au cours de la Journée défense et citoyenneté, à laquelle doivent participer les jeunes français entre la date de leur recensement et leurs 18 ans, une information est faite sur le don de sang, de gamètes ou d'organe.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Vigier](#)

Circonscription : Haute-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40206

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée au JO le : [15 octobre 2013](#), page 10734

Réponse publiée au JO le : [29 juillet 2014](#), page 6477